

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de **M. Bernard ROMIER, Maire,**

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSENAY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : Vote des taux des taxes locales

-----**N° 2020/019**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération n° 2020/003 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 17 janvier 2020, le conseil municipal peut délibérer pour fixer les taux des trois taxes communales pour l'exercice 2020, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément aux orientations émises lors du conseil municipal du 17 janvier 2020 et dans le respect de la réglementation en vigueur, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2020 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

-ADOpte, pour l'année 2020, les taux suivant :

	2020
Taxe d'habitation	11.90 %
Taxe foncière (bâti)	19.00 %
Taxes foncière (non bâti)	51.20 %

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

